



RÉTABLIR LA VÉRITÉ SUR L'IMPÔT SUR LE REVENU

2014: 200 euros en plus pour 17 millions de foyers

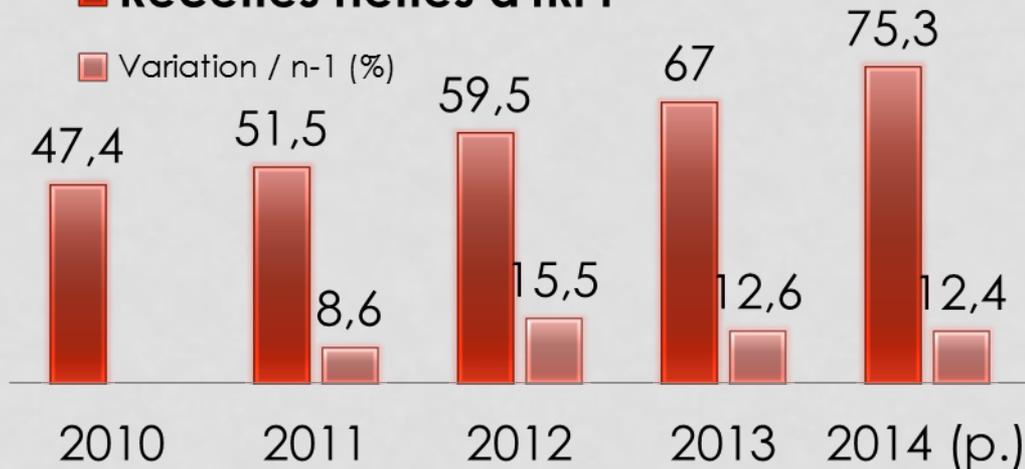
1

PAR GILLES CARREZ, PRÉSIDENT DE LA
COMMISSION DES FINANCES ET HERVÉ
MARITON, DÉPUTÉ DE LA DRÔME

DES RECETTES EN FORTE HAUSSE DEPUIS 2010

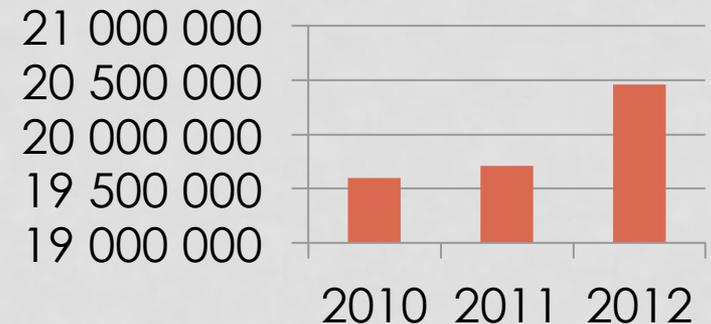
- Sur 4 ans, on assiste à une augmentation de 27,9Mds€, dont 15,8Mds€ sont imputables à la nouvelle majorité.
 - Gel du barème 2012 + contribution exceptionnelle (décisions gouv. Fillon)
 - Gel du barème 2013 + barémisation des revenus du capital + divers (décisions gouv. Ayrault)
- Sur la même période, le nombre de foyers fiscaux imposables a considérablement augmenté.

■ Recettes nettes d'IRPP



Sources: PLF 2014 et DGFIP

■ Nombre de foyers fiscaux imposables



UNE RUPTURE ACCENTUÉE DEPUIS 2012

- 2012, 2,91 millions de foyers « entrants » dans l'IR - 1,6 million de « sortants », soit un solde de + 1,31 million de foyers.
- 2013, 2,65 millions d'entrants – 1,54 million de sortants, soit un solde de +1,1 million de foyers.
- Evolution tous foyers fiscaux confondus (hors facteurs endogènes*): +790 000 foyers fiscaux entre 2012 et 2013.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Foyers entrants dans l'IR	2,7358 7,5%	2,0557 5,6%	3,1032 8,5%	2,6207 7,2%	2,9141 8,0%	2,6517 7,3%
Foyers sortants de l'IR	2,2491 6,2%	3,1697 8,7%	2,0721 5,7%	2,2464 6,2%	1,6005 4,4%	1,5419 4,2%
SOLDE NET	0,4867	-1,114	1,0311	0,3743	1,3136	1,1098
<i>% des foyers fiscaux</i>	1,3%	-3,1%	2,8%	1,0%	3,6%	3,0%

Source: Rapport de M. François MARC, PLF 2014, tome 2, p. 24.

*décès, divorce, expatriation/retour en France, fin du rattachement au foyer fiscal des parents...)

UN IMPÔT DÉJÀ HYPER CONCENTRÉ

Borne inférieure du revenu imposable	Borne supérieure du revenu imposable	Nombre de contribuables	Revenu imposable		IR		CSG		IR + CSG	
			md€	%	md€	%	md€	%	md€	%
0	3303	3582359	2,4	0	-0,04	0	0,3	0	0,3	0
3303	8153	3610733	21,6	3	-0,41	-1	1,1	2	0,7	1
8153	11446	3644061	35,9	4	-0,67	-1	2,2	3	1,5	1
11446	14303	3654117	47,3	6	-0,32	-1	3,9	5	3,5	3
14303	17092	3620963	56,7	7	0,95	2	4,8	6	5,8	4
17092	20732	3592892	67,6	8	1,76	3	6	8	7,7	6
20732	26288	3633289	85,3	10	2,85	5	7,8	10	10,7	8
26288	33632	3630599	107,8	13	4,58	8	9,9	13	14,5	11
33632	47030	3619048	142,7	17	8,37	15	13,2	18	21,6	16
47030		3642875	286,6	34	39,3	70	25,5	34	64,8	49
TOTAL			853,9	102	56,37	100	74,7	99	131,1	100

Borne inférieure du revenu imposable	Borne supérieure du revenu imposable	Nombre de contribuables	Revenu imposable		IR		CSG		IR + CSG	
			md€	%	md€	%	md€	%	md€	%
47030	49195	364288	17,5	6	1,2	3	1,6	6	2,8	4
49195	51652	364288	18,4	6	1,3	3	1,7	7	3	5
51652	54484	364288	19,3	7	1,5	4	1,8	7	3,2	5
54484	57910	364288	20,5	7	1,6	4	1,9	7	3,5	5
57910	62326	364288	21,9	8	1,9	5	2	8	3,9	6
62326	68060	364288	23,7	8	2,2	6	2,2	9	4,4	7
68060	76412	364288	26,2	9	2,7	7	2,4	9	5,1	8
76412	89764	364288	30	10	3,6	9	2,7	11	6,3	10
89764	118491	364288	37,1	13	5,4	14	3,3	13	8,7	13
118491		364288	72,1	25	17,9	45	6,1	24	23,9	37
TOTAL		3642875	286,7	100	39,3	100	25,7	100	64,8	37

PLUS D'IMPÔTS POUR MOINS DE CONTRIBUABLES

L'Etat doit-il se
donner pour
objectif d'avoir
un minimum de
contribuables sur
lesquels repose
une pression
fiscale plus forte?

Réduction du
nombre de
contribuables



Accentuation
de la pression
fiscale



Effets de seuil
massifs



**Ensemble des
contribuables
imposés à l'IR: + 3,5
milliards d'euros,
dont:**

**Revenu imposable
inférieur à 20 000€ :**
Contribuables
demeurant non
assujettis à l'IR ou
concernés par la
mesure proposée
dans le PLFR

**Revenu imposable
supérieur à 20
000€ :** +3,5 milliards
d'euros pour 17
millions de foyers,
soit une hausse
d'impôt moyenne
de **200€**

**Entre 20000 et
40000€ de revenu
imposable :** + 1
milliard d'euros
pour 10 millions de
contribuables, soit
une hausse d'impôt
moyenne de **100€***

** Calcul sur la base du prorata d'IR acquitté par ces ménages (28%) sur la base d'une hausse d'impôt de 3,5Mds€ (hors évolution spontanée)*

EN 2014, LES ATTENTES CRÉÉES PAR LE CHANGEMENT DE DISCOURS SERONT DÉÇUES

Quelles sont les mesures ménages qui ont été votées en matière d'IR?

- Fiscalisation de la majoration de 10% des pensions de retraite pour les retraités ayant élevé trois enfants ou plus (**3,8 millions de foyers – 1,3Mds€**)
- Fiscalisation de l'abondement de l'entreprise pour les complémentaires santé (**13,2 millions de salariés – 1 milliard d'euros**)
- Abaissement du plafond du quotient familial à 1500€ + abaissement du plafond de la demi-part accordée aux parents isolés (**1,32 millions de foyers – 1Md€**)

QUELQUES EXEMPLES

	Taux du barème	Nombre de foyers fiscaux perdants	Montant moyen de perte
Mesure quotient familial :	14 %	266 800	474 €
	30 %	843 587	811 €

Mesure complémentaires santé : **10 millions de salariés couverts par un contrat collectif et obligatoire verront leur revenu imposable augmenter en moyenne de 288 euros par an.**

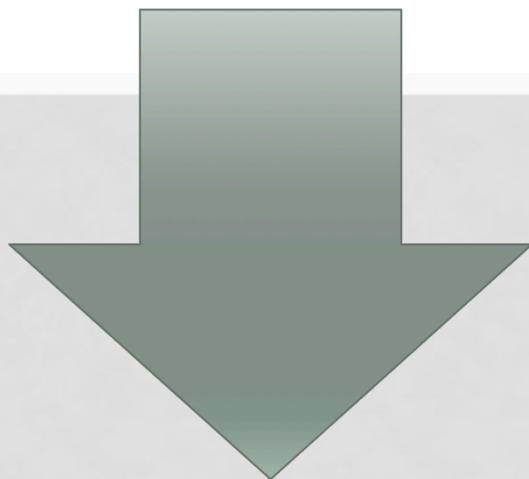
Mesure retraités: chaque foyer fiscal concerné paiera, en moyenne, un montant de **320 euros d'IR supplémentaire.**

IL FAUT AJOUTER L'EFFET EN ANNÉE PLEINE DE DEUX MESURES

La refiscalisation des heures supplémentaires, aura un effet de l'ordre de 800M€ pour 9 millions de foyers (sur la base d'un calcul aux 7/12^e par rapport au coût annuel).

Suppression de la demi-part supplémentaire accordée notamment aux veufs et aux veuves ayant élevé au moins un enfant

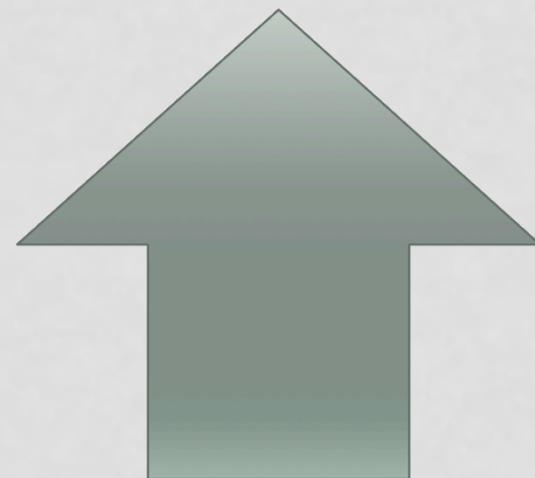
Toutes les conditions sont donc réunies pour que le nombre de foyers fiscaux imposables augmente substantiellement cette année avec des conséquences en chaîne pour les ménages.



En effet, l'augmentation du RFR découlant de ces mesures pourrait conduire certains contribuables à perdre en 2014 le bénéfice d'exonérations, d'abattements et de dégrèvements en matière de **taxe d'habitation et de contribution à l'audiovisuel public, ainsi que de taxe foncière sur les propriétés bâties**, qui sont fondés sur les plafonds de RFR prévus à l'article 1417 du code général des impôts.



Par ailleurs, la hausse du revenu imposable induite est susceptible de faire perdre à certains contribuables le bénéfice de certaines **prestations sociales**, telles que l'allocation pour adulte handicapé (AAH), et les aides au logement.



UN « GESTE » POUR SORTIR 1,8 MILLIONS DE FOYERS FISCAUX DE L'IR?



En catastrophe, le Gouvernement cherche à corriger le tir et à éviter que son discours sur la baisse des impôts ne vienne se heurter à la réalité vécue par des millions de ménages au mois de septembre.



Ce « geste » est insuffisant (1 milliard d'euros par rapport à 4 à 5 milliards d'euros de hausse d'IR), sans même parler des autres augmentations d'impôts ménages en 2014 (TVA, DMTO, cotisations retraite...)



Mais il est surtout injuste pour les classes moyennes inférieures qui vont connaître un déclassement par rapport aux foyers les plus modestes: nous allons assister à un resserrement du pouvoir d'achat en bas de barème. Travailler plus rapportera moins.

UN FINANCEMENT D'AFFICHAGE

Compenser des baisses de recettes à l'IR pour les ménages les plus modestes par la régularisation d'avoirs non déclarés peut paraître séduisant, mais...

...on adosse une baisse d'impôt pérenne à des recettes exceptionnelles

... c'est oublier que le succès de la procédure de mise en conformité est d'abord lié à la fin du secret bancaire en Suisse et à Singapour sous pression américaine

...on laisse à penser que la lutte contre la fraude (souvent confondue avec l'optimisation) fiscale est une mine intarissable de ressources

...peut-on parler de recettes supplémentaires alors que le rendement de l'IR 2013 est inférieur de près de 5Mds€ par rapport à la prévision en LFI?

... ces recettes étaient déjà incluses dans la construction du budget pour 2014, qui prévoyait un surcroît de recettes liées à la lutte contre la fraude fiscale de +1,8Mds€

NOTRE AMENDEMENT POUR LIMITER L'EFFET « TRAPPE A BAS REVENUS »

La **création d'une franchise d'impôt sur le revenu de 130€** pour tous les contribuables dont le revenu imposable est inférieur à 40 000€.

- Plus de 32 millions de contribuables concernés, dont 14 millions paient l'impôt.
- Qui représentent 30% du poids total de l'IR (environ 20Mds€)

Le coût de cette mesure est évalué à 1,8Md€, qui serait intégralement financée à la fois par :

- La suppression de la réforme des rythmes scolaires
- Limiter la revalorisation du RSA socle à l'inflation sur 5 ans

Elle présente le double avantage:

- D'atténuer les effets de seuil pour les classes moyennes de la mesure gouvernementale
- De réduire l'impôt dû sans pour autant réduire l'assiette imposable